

**SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018**

**18-02-004**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 02 février 2018**

L'an deux mille dix-huit le huit février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi Höper, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Laurence ROUEDE (pouvoir à Philippe BUISSON), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe GUYOT), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

**PROJET URBAIN**

**LANCEMENT D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT "CŒUR DE BASTIDE" ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

-----  
Le projet urbain « Libourne 2025-la Confluence » déployé en 2016 pose clairement comme objectif de recentrer et renforcer le centre-ville qui est le cœur actif de la commune où tous les libournais doivent pouvoir se retrouver. 4 des 5 sites majeurs de projet y sont situés : la bastide, les casernes, la gare-Epinette et les Quais. Seul le secteur des Dagueys et son centre aquatique sont excentrés mais reliés néanmoins au centre par l'aménagement des berges de l'Isle.

Il est proposé aujourd'hui une opération d'aménagement pour revitaliser le centre ville dont le périmètre inclut ces 4 sites de projet. Au-delà de la ceinture des boulevards, le périmètre intègre les sites majeurs précités du projet urbain y étant reliés et les franges d'habitat périphériques qui les accueillent.

La détermination de ce périmètre permettra de mobiliser les aides publiques liées à la revitalisation des cœurs de ville (notamment le plan dit « Mézard ») et de surseoir à statuer sur toute autorisation d'urbanisme qui serait de nature à compromettre le projet de reconquête de la bastide ou à le rendre plus onéreux. Il ouvre aussi officiellement une phase de concertation où les documents d'étude et de réflexion du projet Cœur de bastide seront mis à disposition du public.

## 1 – L'enjeu de l'opération : revitalisation du cœur de ville

Rappelons que le cœur de bastide confronté aux difficultés géographiques (paupérisation, instabilité commerciale, etc.), a fait l'objet du lancement d'une étude globale par la Ville de Libourne, en collaboration avec son partenaire. Cette étude vise à poursuivre le ré-enchantement du centre-ville, dans la continuité de l'aménagement des espaces publics, mais aussi de créer de nouvelles politiques publiques envers l'habitat, les mobilités, les équipements, les commerces et services.

Cette étude globale de revitalisation du cœur de bastide engagée a du répondre aux principaux objectifs suivants :

- revitaliser l'habitat par réhabilitation, requalification et rénovation des logements anciens et par une qualité de l'accueil à leurs abords ;
- conforter les activités économiques et de services existantes, en accueillir de nouvelles, accompagner les mutations ;
- favoriser et améliorer la mobilité et les déplacements sous toutes leurs formes et l'accessibilité intra bastide ;
- poursuivre l'aménagement des espaces publics et équipements centraux ;
- mobiliser des partenaires actifs, institutionnels, économiques, sociaux et citoyens.

La première phase de cette étude a donné lieu à un travail collectif (avec les usagers, la population, les acteurs, associations, les partenaires, ...) sur les enjeux, les objectifs à atteindre pour la revitalisation du centre-ville.

La synthèse de ces réflexions doit être partagée auprès d'un large public avant de stabiliser le projet. Une concertation au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme est donc lancée.

## 2 – Les contours de l'opération d'aménagement

Le périmètre proposé pour l'opération d'aménagement prend en compte les 4 grands projets de Libourne 2025 situés en centre-ville et correspond au secteur d'intervention identifié par l'étude globale de revitalisation.

Cette dernière sera à terme déclinée dans le cadre d'un plan guide et d'un programme d'actions.

Le lancement d'une opération d'aménagement implique, sur son périmètre, la possibilité de surseoir à statuer, dans les conditions définies à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, sur les projets, travaux, ... susceptibles de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement.

## 3 - Les modalités de concertation de l'opération d'aménagement :

- une concertation est ouverte sur le secteur du centre ville, préalablement à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement, sur le fondement de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, afin d'associer les habitants, associations, usagers et autres personnes concernés à l'élaboration du projet.
- La mise à disposition du service civique « agent d'appui à la concertation » à la direction du projet urbain pour informer du projet et recueillir les remarques et questionnements
- Un dossier sera mis à disposition du public, à la direction du projet urbain  
Ce dossier comprendra notamment :
  - Le périmètre de la concertation
  - Les livrables issus de la phase diagnostic de l'étude globale cœur de bastide :
    - Livret stratégique
    - Livret mobilités et déplacements
    - Livret habitat et vie urbaine
    - Livret commerces et services
    - Synthèse de la stratégie d'intervention
  - La présente délibération
- Le magazine municipal informera des dates de réunions et des avancées du projet
- Le site internet du projet urbain [www.libourne2025.fr](http://www.libourne2025.fr) dédiera une page sur le projet de revitalisation du centre-ville et mettra à disposition les moyens de recueillir les demandes et remarques des citoyens
- Un registre de concertation sera mis à disposition du public, à la direction du projet urbain
- Un « Atelier cœur de bastide » permettra la concertation, l'information et le recueil des remarques des usagers, habitants
- 2 réunions publiques seront proposées

- la concertation préalable sera ouverte le 1er mars 2018.
- le bilan de la concertation sera arrêté à l'issue de cette procédure, conformément aux exigences de l'article L.103-6 du code de l'Urbanisme,



Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants et L. 300-1,

Vu l'article L.424-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°16.6.111 du 28 juin 2016 relative au lancement d'une étude pour la revitalisation du centre-ville de Libourne « cœur de bastide/ centre-ville de demain » et définissant les objectifs poursuivis pour la revitalisation du centre ville,

Vu les livrets issus du diagnostic de la phase I de l'étude globale de revitalisation du cœur de bastide : « habitat et vie urbaine », « mobilité et déplacements », « livret stratégique », « commerces et services » et « synthèse de la stratégie d'intervention »,

Vu le périmètre présenté et ci-annexé,

Considérant que le projet de revitalisation du cœur de bastide fait partie des projets du projet urbain « Libourne 2025-la Confluente »,

Considérant que la Ville de Libourne souhaite engager et poursuivre des réflexions en vue de concevoir un projet d'aménagement sur le centre ville de Libourne,

Considérant les enjeux et objectifs définis dans le cadre de l'étude globale de revitalisation du cœur de bastide démarrée le 20 janvier 2017 et actuellement en cours,

Considérant qu'il est dès lors, opportun d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations générales du projet d'aménagement qu'elle porte et de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal approuve :

- le périmètre de concertation ci-après annexé,
- d'opposer un sursis à statuer, dans les conditions définies à l'article L 424-1 à toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement ;

Le Conseil Municipal autorise :


- Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser les modalités complémentaires, et à en fixer date de clôture.

La présente délibération fera l'objet de l'ensemble des mesures définies à l'article R424-24 du code de l'urbanisme

Envoyé en préfecture le 13/02/2018  
Reçu en préfecture le 13/02/2018  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20180213-18\_02\_004-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne







